



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

AVIS D'APPEL D'OFFRES

N° AO/Z00/DBA/030/2020

**POUR LA SELECTION D'UN CABINET INTERNATIONAL CHARGÉ DE LA REALISATION
DES ETUDES DE RÉFÉRENCE SUR LA DEMANDE ET L'OFFRE DE SERVICES
FINANCIERS DANS L'UEMOA**

DECEMBRE 2020

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Introduction

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège à Dakar ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF) sis à Yamoussoukro, en République de Côte d'Ivoire.

I.2. Contexte et justification

Le système financier est la pierre angulaire du développement économique de tout pays. Toutefois, pour que ce système soit efficace, il est important que les produits et les avantages offerts par les fournisseurs de services financiers soient adaptés à la demande du public et puissent être utilisés par les populations à tous les niveaux de la société. Cela implique une connaissance de leurs besoins et l'élaboration de stratégies appropriées, en vue d'améliorer leurs conditions de vie.

L'analyse des données d'inclusion financière révèle, néanmoins, une proportion importante de personnes exclues des services financiers, notamment les jeunes, les femmes, les populations rurales ainsi que les petites et moyennes entreprises (PME), malgré leur poids important dans l'économie des Etats de l'Union. En effet, les jeunes représentent les deux tiers de la population de l'Union, et les femmes, plus de la moitié. Les PME, quant à elles, constituent le poumon du tissu économique des pays de l'Union, tandis que le monde rural mobilise environ les deux tiers de la population active.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette situation. Il s'agit, notamment, de l'inadéquation des produits et services financiers offerts aux populations exclues, du déficit d'accès à ces services financiers ainsi que leurs coûts, sans oublier le niveau d'éducation de la cible.

Par ailleurs, les données collectées dans l'UEMOA reposent majoritairement sur les informations fournies par les prestataires de services financiers formels, à savoir les banques, les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), les Émetteurs de Monnaie Électronique (EME), les Compagnies d'assurance, les Caisses d'épargne et le Trésor. Ces données proviennent essentiellement du côté de l'offre et ne permettent pas de connaître les besoins réels des populations en matière de produits et services financiers. Or, le suivi des progrès vers l'atteinte des résultats en matière d'inclusion financière nécessite la disponibilité de statistiques quantitatives et qualitatives exhaustives, fiables et mesurables, tant du côté de l'offre que de la demande.

Enfin, l'analyse des données collectées laisse apparaître des problèmes de détention, par une même personne, de plusieurs comptes dans une ou plusieurs institutions financières de l'Union. Ce phénomène, connu sous le nom de multibancarité, induit des biais dans le calcul des indicateurs d'inclusion financière et affecte leur fiabilité.

C'est dans ce contexte que la BCEAO envisage de réaliser une étude sur la demande et l'offre de services financiers dans les huit pays de l'Union, afin d'établir une situation de référence et de disposer de données suffisantes, fiables et désagrégées sur l'inclusion financière des populations.

A cet égard, elle prévoit de sélectionner un Cabinet international de consultants pour mener cette étude, conjointement avec ses services compétents, les Instituts Nationaux de la Statistique (INS) et des consultants nationaux.

II. OBJECTIFS DES ETUDES

L'objectif principal des études est d'établir une situation de référence de la demande et de l'offre de services financiers dans l'UEMOA.

II.1. Objectifs de l'étude de la demande de services financiers

De façon spécifique, l'étude de la demande de services financiers vise, pour chaque pays à :

- mesurer les niveaux d'accès et d'utilisation des produits et services financiers, aussi bien formels qu'informels ;
- identifier les besoins, les obstacles ainsi que les opportunités liés à l'accès et à l'utilisation des services financiers pour chaque catégorie de cible (jeunes, hommes, femmes, producteurs agricoles, PME) ;
- faire ressortir les besoins en éducation financière des groupes cibles et proposer des indicateurs de mesure de leur niveau d'éducation financière ;
- identifier les déterminants de la multibancarité et proposer une méthodologie pour le calcul de son taux au niveau de chaque pays et dans l'UEMOA ;
- proposer une liste d'indicateurs de mesure la dimension "qualité" et des autres dimensions de l'inclusion financière et mettre à jour le dispositif statistique de suivi existant ;
- fournir des données exhaustives, fiables et désagrégées par genre, tranche d'âge, milieu de résidence, unité administrative catégorie socio-économique et conformes aux standards internationaux (*Financial Inclusion Data Working Group* de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI), Banque Mondiale, etc.).

II.2. Objectifs de l'étude de l'offre de services financiers

De façon spécifique, l'étude de l'offre vise à :

- décrire le paysage de l'offre de services financiers selon les types de fournisseurs, leur taille et leur répartition géographique ainsi que l'infrastructure financière, notamment les systèmes de paiement, les agences et points de services, les distributeurs automatiques, les réseaux d'agents bancaires, etc. ;
- mesurer les taux d'utilisation des produits et services financiers ;
- analyser la segmentation des marchés de produits, notamment l'épargne, le crédit, les assurances et les paiements/transferts ;
- identifier et analyser les écarts entre l'offre et la demande ;
- identifier les facteurs bloquants ainsi que les opportunités pour accroître l'offre ;
- proposer des mesures pour adapter et accroître l'offre de services financiers.

III. MISSIONS DU CABINET

Le mandat du cabinet de consultants international est structuré autour de neuf (9) activités déclinées ci-après :

- la définition de l'approche méthodologique de collecte et d'analyse des données des enquêtes relatives à la demande ainsi qu'à l'offre de services financiers ;
 - l'élaboration des outils d'enquêtes, notamment les questionnaires et les manuels de toutes enquêtes, ainsi que l'application pour la collecte des données relatives à l'offre de services financiers ;
-

- la proposition d'indicateurs sur la dimension "qualité" et sur les autres dimensions de l'inclusion financière et la mise à jour du dispositif statistique existant ;
- la proposition d'indicateurs de mesure du niveau d'éducation financière des populations ;
- la proposition d'une méthodologie pour le calcul du taux de multibancarité au niveau de chaque pays et dans l'UEMOA ;
- l'analyse de l'adéquation entre la demande et l'offre de services financiers pour chaque pays et pour l'Union ;
- la consolidation des rapports sur la demande et sur l'offre au plan régional ;
- la garantie de l'assurance qualité, la supervision de l'ensemble des travaux et l'assistance technique aux INS et aux consultants nationaux ;
- la constitution, pour chaque pays et pour l'Union, d'une base de données désagrégées par genre, âge, milieu de résidence, unité administrative, catégorie socio-économique, et constituée selon les standards internationaux.

Les éléments spécifiques de la prestation attendue du Cabinet international sont décrits ci-après :

III.1. Approche méthodologie de mise en œuvre des études

Sur la base des termes de référence des études sur la demande et l'offre de services financiers, le Cabinet international est chargé de proposer l'approche méthodologique de collecte et d'analyse des données desdites études.

Les études se feront à partir d'enquêtes d'envergure nationale. L'enquête auprès des ménages sera conduite par les Instituts Nationaux de la Statistique (INS), auprès de la population âgée de quinze ans et plus. L'échantillon devra être représentatif de la population concernée (urbain/rural, homme/femme, jeunes/adultes, etc.). Outre les différentes techniques qui pourraient être utilisées, l'enquête devra prendre en compte le niveau d'éducation, le genre, la tranche d'âge, la situation socio-économique et la composition du ménage.

L'enquête auprès des PME devra permettre de représenter tous les principaux secteurs d'activités.

Concernant l'enquête auprès des producteurs, elle portera aussi bien sur l'activité de production agricole, l'élevage et la pêche.

Une enquête qualitative, sur la demande de l'ensemble des produits, sera envisagée pour compléter les données recueillies par les enquêtes quantitatives, en vue d'un approfondissement des informations et d'une connaissance affinée des attitudes et de la propension des ménages à utiliser les services financiers formels et informels.

S'agissant de l'enquête sur l'offre, elle sera conduite par des Consultants nationaux. Il s'agira d'une enquête quantitative et qualitative, qui couvrira les fournisseurs de services financiers, les produits et services (l'épargne, le crédit, les paiements et l'assurance) ainsi que les canaux de distribution des marchés de produits et services.

III.2. Echantillonnage

L'échantillonnage sera réalisé par les INS, pour ce qui concerne les études sur la demande, et par les consultants nationaux, s'agissant des études sur l'offre de services financiers. Le Cabinet international supervisera ces opérations, de concert avec la BCEAO.

III.3. Questionnaires et manuels

Le Cabinet international élaborera tous les questionnaires et tous les manuels relatifs aux enquêtes, en collaboration avec la BCEAO. Les INS et les consultants nationaux procéderont à leur adaptation, respectivement pour les enquêtes sur la demande et les enquêtes sur l'offre.

III.4. Applicatif de collecte

La collecte des données se fera par tablette. Le Cabinet international est chargé de développer l'application de collecte des données relatives à l'offre. L'application devra intégrer tous les contrôles et les sauts des questionnaires. Elle sera validée par la BCEAO.

Les INS sont chargés de développer l'application de collecte des données sur la demande de services financiers (ménages et PME).

III.5. Formation des enquêteurs et test pilote

Concernant les études sur la demande, les INS sont chargés de former le personnel enquêteur, superviseur et contrôleur. L'enquête pilote sera également conduite par les INS. Le personnel d'enquête est recruté par les INS.

Au titre des études sur l'offre de services financiers, dans chaque Etat, le consultant national procédera à la formation des enquêteurs, des superviseurs et des contrôleurs sur l'administration des questionnaires auprès des cibles. A l'issue de la formation, un test pilote sera réalisé en vue d'ajuster les questionnaires et estimer la durée des entretiens. Les consultants nationaux seront chargés de fournir le personnel pour la collecte des données.

Dans tous les cas, le Cabinet international supervise ces opérations.

III.6. Collecte des données

La collecte des données sur la demande de services financiers incombe aux INS. Concernant l'offre, les consultants nationaux sont chargés de la conduite des opérations de collecte auprès des fournisseurs de services financiers.

Tout au long du processus de collecte, les INS ainsi que les consultants nationaux devront travailler en synergie avec le Cabinet international pour tenir compte, au fur et à mesure, de ses recommandations, afin de garantir la fiabilité des données et leur comparabilité à l'échelle internationale.

III.7. Apurement des données

Au titre de l'apurement des données, il est réalisé par les INS, concernant les études sur la demande et par les consultants nationaux, relativement aux études sur l'offre. La BCEAO et le Cabinet international participeront à ces travaux, pour s'assurer de la fiabilité des informations collectées et garantir l'approche harmonisée de calcul des indicateurs.

III.8. Indicateurs d'inclusion financière

Le Cabinet international proposera des indicateurs de mesure de la dimension "qualité" de l'inclusion financière, en tenant compte des bonnes pratiques au plan international, en vue de renforcer le dispositif statistique existant. Il aura également à proposer des indicateurs désagrégés par genre, âge, unité administrative, milieu de résidence et catégories socio-économiques, couvrant les trois dimensions de l'inclusion financière retenues dans l'UEMOA, à savoir, l'accès, l'utilisation et la qualité. En outre, il pourrait proposer des améliorations aux indicateurs actuellement utilisés.

III.9. Indicateurs de mesure du niveau d'éducation financière

Le Cabinet international devra mettre en place un dispositif de collecte et de suivi du niveau d'éducation financière des populations dans l'UEMOA. A cet égard, il devra proposer des indicateurs de mesure y relatifs.

III.10. Analyse des données

Le Cabinet international supervise l'analyse des données, en vue d'en assurer l'harmonisation dans l'élaboration des rapports.

III.11. Elaboration des rapports

Le Cabinet international est chargé d'élaborer les rapports régionaux sur la demande et l'offre des services financiers ainsi que les rapports régionaux sur les différents groupes cibles et les différents types de services financiers. La liste de ces rapports se présente comme suit :

Pour l'étude sur la demande de services financiers :

- un (1) rapport régional sur la demande de services (avec détails par sexe, âge, régions administratives, milieu de résidence, catégorie socio-professionnelle, etc.) ;
- quatre (4) rapports régionaux, dont un par groupe cible de la stratégie régionale (jeunes, femmes, PME, producteurs) ;
- quatre (4) rapports régionaux, dont un par type de services financiers (épargne, crédit, assurance, paiements) ;
- un (1) rapport régional sur l'éducation financière (incluant des indicateurs d'éducation financière) ;

Pour l'étude sur l'offre de services financiers :

- un (1) rapport régional sur l'offre des services financiers (avec détails par sexe, âge, régions administratives, milieu de résidence, catégorie socio-professionnelle, etc.)
- quatre (4) rapports régionaux, dont un par groupe cible de la stratégie (jeunes, femmes, PME, producteurs)
- quatre (4) rapports régionaux, dont un par type de fournisseurs (banque, SFD, EME et les autres fournisseurs), avec des informations sur les différents types de produits et services (épargne, crédit, assurance, paiements).

Pour les deux études cumulées :

- huit (08) rapports nationaux de synthèse sur la demande et l'offre de services financiers ;
- un (1) rapport régional de synthèse sur la demande et l'offre de services financiers.

III.12. Constitution des bases de données nationales et régionale sur l'inclusion financière

Aux termes des enquêtes, les INS et les consultants nationaux transmettront à la BCEAO, les bases de données constituées, respectivement sur l'offre et la demande de services financiers. A cet égard, le Cabinet international fournira, aux INS et aux consultants nationaux, le format de production de ces bases de données.

Le Cabinet international est chargé de consolider les données fournies par les INS et les consultants nationaux, en vue de fournir une base régionale à la BCEAO.

IV. PROFIL DU CABINET ET DUREE DE LA MISSION

IV.1. Références du Cabinet

Pour la présente consultation, il est fait appel à un Cabinet de Consultants spécialisé dans la réalisation d'études nécessitant des enquêtes sur les ménages et sur les entreprises à l'échelle d'un pays. Il doit avoir au moins cinq (5) années d'expérience dans l'exécution de missions similaires et avoir également accumulé ou justifié d'au moins trois (3) références pertinentes dans les prestations d'envergure internationale pour des activités similaires au cours des dix (10) dernières années.

Le soumissionnaire présentera ses principales références en précisant la nature des prestations similaires réalisées, les lieux, les zones géographiques, les délais, les dates de réalisation ainsi que les budgets associés. Il indiquera également les coordonnées détaillées des représentants des clients bénéficiaires. Il fournira les attestations de bonne fin de mission des prestataires réalisées.

Le soumissionnaire devra fournir les curriculum vitae individuels de ses intervenants, qui devront comporter : leurs formations et qualifications, leurs domaines de compétences, leurs expériences professionnelles et leurs références dans les domaines pertinents au regard des objectifs de la mission. La connaissance du secteur économique et financier de l'UEMOA est un atout. La Banque Centrale se réserve le droit de procéder aux vérifications nécessaires de ces informations.

IV.2. Profil des intervenants

Le Cabinet devra proposer une équipe pluridisciplinaire d'experts ayant les qualifications avérées en rapport avec les thèmes de la mission (finance, économie, statistique, sciences sociales ou domaines connexes). Le personnel senior devra posséder au moins dix (10) années d'expérience dans le secteur financier notamment de l'inclusion financière des populations à faibles revenus dont au moins cinq (5) dans la conduite de travaux de recherche et de diagnostic, dans l'évaluation de questions macroéconomiques, dans l'analyse de données et de rapports, en particulier sur le secteur financier.

Les curriculum vitae présentés devront être appuyés, pour chaque mission réalisée, d'une fiche synthétique indiquant, entre autres, l'objet, la durée et le rôle de l'intervenant dans la mission.

IV.3. Durée et lieu d'intervention

La mission s'effectuera au Siège de la BCEAO à Dakar et dans les huit (8) pays membres de l'UEMOA. Sa durée sera de douze (12) mois. Un chronogramme cohérent et détaillé de réalisation de la mission sera fourni par le Cabinet de consultants international, retenu à la suite de l'évaluation des offres.

V. DOCUMENTS A PRODUIRE (LIVRABLES)

Les livrables attendus du Cabinet de consultants international sont listés comme ci-après :

V.1. Livrable attendu sur les termes de référence

- une note de cadrage de la mission.

V.2. Livrables attendus de l'étude de la demande des services financiers

- la méthodologie de conduite de l'enquête auprès des ménages ;
- la méthodologie de conduite de l'enquête auprès des PME ;
- le questionnaire à administrer aux ménages ;
- le questionnaire à administrer aux PME ;
- les manuels d'enquêtes (manuel de l'enquêteur, manuel du superviseur, manuel du contrôleur) relatifs à la demande de services financiers ;
- les indicateurs d'inclusion et d'éducation financière ainsi que leur méthodologie de calcul ;
- le format d'archivage des données issues des enquêtes, conformément aux standards internationaux ;
- les rapports énumérés ci-dessus sur la demande des services financiers.

V.3. Livrables de l'étude de l'offre des services financiers

Le Cabinet international sera chargé de veiller à la mise en œuvre de l'approche méthodologique d'analyse ainsi qu'à la qualité de tous les livrables. En outre, il élaborera les rapports de synthèse ci-après :

- la méthodologie de conduite des enquêtes auprès des fournisseurs de services financiers ;
-

-
- les questionnaires à administrer aux prestataires de services financiers formels, notamment les banques, les SFD, les EME, les Compagnies d'assurance, les Caisses d'épargne, le Trésor, les Fonds gouvernementaux, etc.
 - les manuels d'enquêtes (manuel de l'enquêteur, manuel du superviseur, manuel du contrôleur) relatifs à l'offre de services financiers ;
 - les rapports énumérés ci-dessus sur l'offre de services financiers.

V.4. Livrables attendus sur les deux études cumulées

- huit (08) rapports nationaux de synthèse sur la demande et l'offre de services financiers ;
- un (1) rapport régional de synthèse sur la demande et l'offre de services financiers.

V.5. Livrables attendus sur les indicateurs

- le rapport sur les indicateurs de mesure de l'inclusion financière, désagrégés par genre âge, unité administrative, milieu de résidence, catégories socio-professionnelle, couvrant les dimensions accès, utilisation et qualité ;
- le rapport sur les indicateurs d'éducation financière.

V.6. Livrables sur la base de données

- une base de données régionales

V.7. Livrables attendus sur l'assistance technique

- un rapport intermédiaire d'assistance technique ;
- un rapport final d'assistance technique, incluant un rapport spécifique sur l'assistance technique aux INS et un autre sur celle fournie aux consultants nationaux.

Concernant le processus de validation des livrables, le cabinet devra proposer, dans son offre de services et la note méthodologique à examiner, un calendrier de réalisation de la mission tenant compte des étapes de prise en compte des observations de la BCEAO sur les documents attendus.

VI. DISPOSITIONS GENERALES

Toute proposition qui ne répondra pas explicitement aux exigences de la présente demande de propositions sera rejetée pour non-conformité.

VI.1. Langue de soumission

Les propositions ainsi que toutes les correspondances et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, sont rédigés en langue française.

VI.2. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le Franc CFA. Toutefois, l'euro est accepté pour les fournisseurs établis en dehors de l'UMOA.

VI.3. Frais de soumission

Le soumissionnaire supporte tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de sa soumission. La Banque Centrale n'est en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

VI.4. Présentation des plis

Les propositions devront comprendre les quatre (4) parties distinctes ci-après :

- une lettre de soumission ;
-

-
- une présentation du cabinet ;
 - une proposition technique ;
 - une proposition financière.

Le non respect de ces dispositions peut entraîner le rejet de la proposition pour non-conformité.

VI.4.1. Lettre type de soumission

Les soumissionnaires devront produire une lettre de soumission technique et une lettre de soumission financière selon les modèles joints en **annexes I et II**, précisant tous les éléments de leurs propositions qui les engagent contractuellement. Ces lettres devront être signées par un responsable dûment habilité.

VI.4.2. Présentation du prestataire

Les soumissionnaires devront fournir les informations ci-après :

- présentation du prestataire (CV des intervenants, brochure de présentation etc.) ;
- références de missions similaires.

VI.4.3. Offre technique

Les propositions techniques sont présentées conformément aux dispositions ci-après :

1. présentation synthétique de la proposition ;
2. méthodologie et approche de mise en œuvre ;
3. chronogramme détaillé de réalisation et durée de la prestation ;
4. descriptif des tâches et des livrables ;
5. organisation de l'intervention ;
6. pré-requis et budget temps (en jours/homme) ;
7. tout autre document que le prestataire jugera nécessaire à la bonne compréhension et à la qualité de sa proposition.

VI.4.4. Offre financière

L'offre financière est exprimée hors taxes et hors douane. Elle doit inclure tous les frais de déplacement et de séjour. Le prestataire prendra en charge ces frais et devra les inclure dans son offre financière.

Les conditions seront détaillées (en nombre ou volume horaire et prix) en faisant ressortir notamment les honoraires, frais de déplacement et de séjour, le cas échéant, ainsi que les frais de logistique (secrétariat, télécommunication, etc.).

Tout service proposé par le prestataire dans son offre et pour lequel aucun prix n'est fourni, sera considéré comme inclus dans l'offre principale et ne donnera pas lieu à facturation supplémentaire.

VI.5. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

VI.6. Documents administratifs à fournir

Les soumissionnaires doivent fournir dans leurs propositions les références financières (chiffres d'affaires et résultats des trois derniers exercices) et les copies des documents attestant de leur statut juridique et le numéro d'immatriculation de la société, le cas échéant. Ils devront communiquer dans leurs offres, les coordonnées bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

VI.7. Date et heure limites de transmission des offres

En raison de la Covid-19, la Banque Centrale opte pour l'utilisation des outils digitaux.

En conséquence, les propositions seront exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int au plus tard **le vendredi 15 janvier 2021 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Les plis expédiés par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne sont pas recevables.

VI.8. Durée de validité des offres

Le soumissionnaire reste engagé par sa proposition pendant une durée de cent-vingt (120) jours (4 mois).

VI.9. Evaluation des propositions et attribution du marché

VI.9.1. Evaluation des propositions

Une Commission des Marchés procède à la vérification de la conformité, à l'évaluation et au classement des propositions reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Les pièces administratives et financières attestant de la régularité de l'entreprise soumissionnaire ainsi que de sa capacité financière peuvent être exigées avant la passation du marché.

Préalablement à l'évaluation des soumissions, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard à la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux en vigueur dans l'UMOA.

L'évaluation des offres se fait sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges, d'une part, et, d'autre part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, qui s'effectuent au regard de critères économiques et financiers.

Il est procédé aux ajustements des prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fait foi.

A l'issue du dépouillement, le marché peut faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

L'évaluation est basée sur les critères suivants :

- qualifications ;
- références ;
- méthodologie.

VI.9.2. Attribution du marché

Le marché est attribué au soumissionnaire dont la proposition qualifiée au plan technique a été jugée la plus avantageuse économiquement. La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition et d'annuler la demande de propositions en rejetant toutes les propositions, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Aucune réclamation ne peut être faite à la BCEAO quant à la justification de ses choix lors de l'attribution.

VI.10. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités techniques et financières du soumissionnaire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

En cas d'insatisfaction, l'offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera la soumission classée deuxième, puis appréciera également la capacité de ce candidat à exécuter le marché de façon satisfaisante.

VI.11. Publication des résultats et notification provisoire

Les résultats provisoires de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat peut former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats provisoires. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours ouvrés maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

Dans l'attente de l'issue d'un éventuel recours, une notification provisoire sera adressée au soumissionnaire pressenti. Le recours ne peut porter que sur la décision d'attribution du marché.

Lorsque les motifs exposés ne sont pas substantiels ou de nature à remettre en cause la décision d'attribution, la Banque Centrale n'est pas tenue de donner suite au recours. Dans ce cas, le recours doit être également considéré comme rejeté.

VI.12. Notification définitive du marché

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

VI.13. Propriété des documents et droits d'auteur

Les documents et les livrables fournis par le prestataire retenu dans le cadre de l'exécution de ses missions restent la propriété de la Banque Centrale.

Les droits d'auteur pour tous les documents préparés par le prestataire restent sa propriété. Cependant, le prestataire autorise la Banque Centrale, sans préalable, à utiliser ces documents pour la réalisation d'autres prestations similaires ou supplémentaires, sans qu'il puisse prétendre à quelque indemnité que ce soit.

Le prestataire retenu est censé avoir reçu l'autorisation écrite des détenteurs des procédés brevetés ou protégés, des droits de licences et autres, utilisés par lui dans le cadre du présent marché. La responsabilité de la BCEAO ne saurait en aucun cas être engagée à l'occasion d'un litige à ce sujet.

Le prestataire concédera à la Banque Centrale les droits d'édition et de publication desdits supports.

VI.14. Confidentialité

Dans le cadre de la mission, chaque partie s'engage à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le prestataire est tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui ont été communiqués par la BCEAO ou dont il a eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution de ses prestations ;
-

-
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le prestataire ne peut les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
 - prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le prestataire répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
 - restituer, sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution de la présente mission ou à la date de prise d'effet de la protection, les documents, rapports et données et autres informations qu'elle juge confidentiels.

VI.15. Litiges et contestations - Droit applicable

Dans le cadre de la réalisation du projet, tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation des documents contractuels est réglé à l'amiable.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend est soumis, de convention expresse, à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage a lieu à Dakar, et se déroule en langue française.

Le droit applicable au fond du litige est le droit sénégalais.

VI.16. Compléments d'informations

Pour toutes demandes d'information complémentaire, les soumissionnaires peuvent prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des propositions à l'adresse : courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int.

Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront communiquées à tous les soumissionnaires.

ANNEXE I : Formulaire de soumission de la proposition financière
(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

Objet : Recrutement d'un cabinet international chargé de la réalisation des études de référence sur la demande et l'offre de services financiers dans l'UEMOA

Nous, soussignés soumettons par la présente, une offre de prix pour le recrutement d'un cabinet international chargé de la réalisation des études de référence sur la demande et l'offre de services financiers dans l'UEMOA pour un montant HT de FCFA ou euros.

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité. Sous réserve des modifications résultant des négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

ANNEXE II : Formulaire de soumission de la proposition technique
(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

Objet : Recrutement d'un cabinet international chargé de la réalisation des études de référence sur la demande et l'offre de services financiers dans l'UEMOA

Nous, soussignés soumettons par la présente, une proposition technique pour le recrutement d'un cabinet international chargé de la réalisation des études de référence sur la demande et l'offre de services financiers dans l'UEMOA pour un montant HT de FCFA ou euros.

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité. Sous réserve des modifications résultant des négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire
